

Point de situation 2023



Communication de l'APHEVs et de l'ASAP

2022

Ce que l'APHEVs, grâce à son affiliation auprès de la FMEP, a accompli pour vous en 2022

HEP Valais et HES-SO Valais-Wallis

- Adaptation au renchérissement
- Suppression du délai d'attente
- Adaptation du règlement CPVAL
- Nouveau site internet pour l'APHEVs



Ce que l'APHEVs (ASAP) a obtenu pour vous

HES-SO Valais-Wallis

- Règlement sur la mobilité

HEP Valais

- Relecture des règlements HEP Valais



Dossiers importants en cours de traitement par l'APHEVs

HES-SO Valais-Wallis

- Mesures d'accompagnement en fin de carrière

HEP Valais

- Participation à la définition des typologies du personnel HEP



Communication de la FMEP



Dossiers en cours de traitement, menés par la FMEP

HEP Valais et HES-SO Valais-Wallis

- Renchérissement pour 2024
- Congé maternité et paternité



La FMEP accueille sa 13^e association



Vos avantages membre, proposés par la FMEP





Mot du président

Sion, février 2023

«Change is the only constant.»

Héraclite, philosophe grec du sixième siècle avant Jésus.

Ou pour utiliser un terme inventé par l'armée américaine, nous vivons dans un monde VUCA (= volatile, incertain, complexe, ambiguës).

2022 a bien commencé avec l'annonce en février que nous n'étions plus obligés de porter les masques dans les écoles. Mais peu après, le conflit ukrainien éclate avec des conséquences dramatiques pour le peuple ukrainien et les effets secondaires qui ont touché le monde entier. Donc nous voilà à la fin de l'année dans l'incertitude à l'égard de notre approvisionnement d'énergie; avec un renchérissement qui nous met sous pression; avec des événements climatiques très inquiétants, et j'en passe. Franchement, l'ambiance est quelque peu tendue, et cela se ressent dans nos écoles, parmi le corps professoral et les étudiants.

Que faire face à tout ça? Du côté de l'APHEVs, la réponse reste la même: «l'union fait la force». Si nous pouvons porter notre pierre à l'édifice, c'est en restant à votre écoute, chers membres, et en militant pour les meilleures conditions de travail possibles, facteur de base pour une meilleure école.

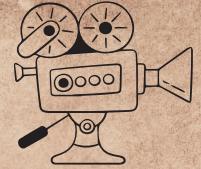
Tous nos vœux de santé et de bonheur en 2023.

Pour le comité
Leonard Adkins,
Président APHEVs

aphevs.ch



La FMEP fête ses 80 ans! Bref coup d'oeil en arrière

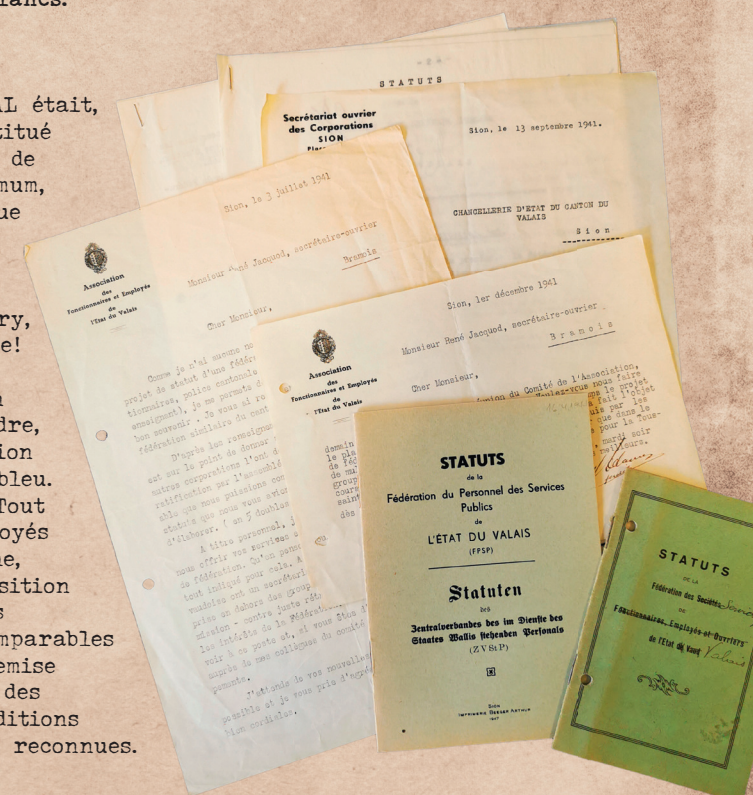


Extrait d'un dossier traité par l'APeVAL, il y a 50 ans.

Cols bleus – cols blancs.
C'est quoi?

Le comité de l'APeVAL était, il y a 53 ans, constitué uniquement de chefs de service ou, au minimum, d'adjoints. Si bien que l'arrivée autour de la table de deux cols bleus MM. Bétrisey et Mudry, faisait un peu tâche! Mais nous avons une mission que l'on comptait bien défendre, à savoir: la situation des employés à col bleu. Mais qui sont-ils? Tout simplement des employés sans chemise blanche, ni cravate. En opposition aux cols blancs, ces employés étaient comparables aux ouvriers en chemise de travail bleue, à des manœuvres aux conditions de travail trop peu reconnues.

Habités par une forte volonté de justice, nous avons enfin pu exiger la constitution de la première commission de l'Association, celle des travailleurs manuels. Cette commission, formée de représentants de tous les domaines manuels, a permis d'avoir une relation avec la Fédération. Travail interne, rapport bien étoffé, puis entrevue exceptionnelle avec le Conseil d'Etat. Ce dernier fut plus que réceptif et devant les éléments de preuve fournis, s'est excusé d'avoir oublié cette catégorie de travailleurs. Notre résultat: deux classes de salaire en plus à toute cette catégorie d'employés.



F. Bétrisey
membre du comité APeVAL
durant 53 ans

Ce que l'APHEVs, grâce à son affiliation auprès de la FMEP, a accompli pour vous en 2022

Informations concernant la HES-SO Valais et la HEP Valais

Adaptation au renchérissement

Comme chaque année, la FMEP s'engage pour le maintien du pouvoir d'achat de la fonction publique. Les employés de l'Etat du Valais n'ont plus connu d'adaptation des échelles des salaires depuis 2012. Lors de son Assemblée des Délégués en novembre 2022, la FMEP a demandé au Conseil d'Etat le plein renchérissement. En date du 11 janvier dernier, le Conseil d'Etat a décidé d'adapter l'échelle des salaires 2023 de son personnel et de l'augmenter de 2.8%.

L'APHEVs milite auprès des directions respectives pour que la mesure d'adaptation au renchérissement, décidée pour la fonction publique, soit également appliquée aux Hautes-Ecoles.

Suppression du délai d'attente

Depuis son référendum ETS en 2014, la FMEP s'est battue contre la mesure d'économie infligée aux collaborateurs engagés au sein de l'Etat du Valais, qui imposait au personnel enseignant, une réduction salariale de 5% à l'image de la classe d'attente pour l'administration.

Il aura fallu 7 ans à la FMEP pour se faire entendre auprès du Gouvernement valaisan. En effet, chaque année, elle a rappelé au Conseil d'Etat que ces réductions n'étaient qu'un mécanisme pervers injuste et démotivant pour les nouveaux enseignants et pour les membres de l'administration. Cela pousse ces derniers à se tourner vers d'autres cantons aux conditions plus attrayantes.

Cette mesure a certes permis de substantielles économies, mais elle a contribué à péjorer l'attractivité de la fonction publique et en particulier celle du métier d'enseignant en participant à l'augmentation de la pénurie qui touche ce secteur.

Par égalité de traitement, cette mesure tombe au 1^{er} janvier 2023 pour le personnel de l'administration, alors qu'elle est entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2022 pour le personnel enseignant.



Adaptation du règlement CPVAL

En date du 18 octobre 2021, la FMEP a demandé à au conseil d'administration de CPVAL d'adapter son règlement et d'autoriser les concubines et concubins à prétendre à un droit au capital décès.

De plus, la FMEP estime que le pourcentage de la rente annuelle d'un conjoint survivant et d'éventuels orphelins est à réévaluer.



L'APHEVs se dote d'un nouveau site internet

Sous l'impulsion de la FMEP, qui a souhaité la mise en place d'une plateforme web globale sur laquelle chaque association dispose de son espace, le comité de l'APHEVs a entrepris les démarches pour renouveler son site. L'internaute pourra naviguer sur la partie FMEP, ainsi que se rendre facilement sur le site de l'APHEVs pour les informations spécifiques.

Chaque site sera doté d'un espace public et d'un espace réservé aux membres sur lequel ces derniers trouveront les dernières actualités et offres les concernant.

Cette plateforme est en cours d'élaboration.





Ce que l'APHEVs (ASAP) a obtenu pour vous



Règlement sur la mobilité de la HES-SO Valais-Wallis

L'APHEVs a été consultée sur le nouveau règlement qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2023. L'APHEVs est satisfaite de la mise à plat des conditions de parcage, ainsi que de l'offre proposée au personnel pour l'obtention de l'abonnement demi-tarif CFF.

L'APHEVs souhaite cependant, que du temps de travail puisse être comptabilisé durant le trajet en transports publics.



Relecture des règlements HEP Valais

L'APHEVs participe à la Commission paritaire chargée de la relecture des règlements HEP. Celle-ci est composée de 4 délégués, nommés par la FMEP, de 4 délégués nommés par la direction ainsi que des délégués à la durabilité et à l'égalité, d'une collaboratrice de la FMEP, de collaboratrices RH et du Directeur. Cette commission reprend les règlements sur le temps de travail, les frais de déplacement, le travail à distance, la fidélité, la formation continue, le soutien à la formation doctorale, le congé scientifique, les activités accessoires. La direction est responsable de cette relecture et va soumettre prochainement une nouvelle version des règlements à la FMEP pour un dernier avis.

La FMEP veille à la conservation des acquis sociaux. Si cela n'est pas le cas, elle veille à ce qu'une compensation puisse être appliquée.



Dossiers importants en cours de traitement par l'APHEVs



Mesures d'accompagnement en fin de carrière

L'APHEVs se dit ravie de la mise en place régulière, par le service RH, de séances d'information sur la retraite et d'une formation sur la préparation à la retraite. Toutefois, l'APHEVs demande plus de mesures, comme par exemple, la diminution d'une heure de travail hebdomadaire pour l'ensemble du personnel dès 58 ans.



Participation à la définition des typologies du personnel HEP

Comme pour les règlements de la HEP, les travaux sur la définition des typologies du personnel seront menés sous l'égide de la FMEP avec laquelle la Direction HEP a signé une convention. Ces travaux sont d'une importance capitale pour le personnel et pour l'institution (pour habilitation à soumettre des projets de recherche sur le plan national).

Les collaborateurs intéressés à siéger dans cette commission peuvent s'adresser au comité ASAP.





Dossiers en cours de traitement, portés par la FMEP



La FMEP demande le plein renchérissement pour 2024

Chaque année, la FMEP demande la conservation du pouvoir d'achat pour la fonction publique. C'est dans cette optique que le Conseil d'Etat a décidé d'adapter pour 2023 l'échelle des salaires de son personnel et de l'augmenter de 2.8%.

Si l'inflation continue sa progression, la FMEP veillera à ce que le plein renchérissement soit également appliqué en 2024.



Frais de garde des enfants Congé paternité

Ces deux dossiers restant non traités, la FMEP poursuit son travail pour l'introduction d'un congé paternité de 20 jours. Par ailleurs, la FMEP demande la réintroduction des montants alloués à la participation aux frais de garde des enfants en structures d'accueil.

L'APHEVs suit l'évolution du dossier. En cas d'acceptation de l'Etat du Valais, elle proposera à la Direction, son application pour le personnel des Hautes-Ecoles.

NEW

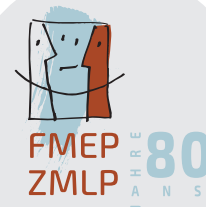
La FMEP accueille sa 13^e association

La FMEP souhaite la bienvenue à sa 13^e association, celle du personnel de la Fondation Chez Paou (APeCP). La Fondation Chez Paou a pour mission d'offrir un logement et un accompagnement spécialisé à des adultes en difficulté et sans solution concrète d'hébergement.

En date du 30 juin dernier, une nouvelle convention de partenariat a été signée entre la FMEP et l'APeCP. Celle-ci fut officiellement validée lors de l'Assemblée des Délégués du 5 novembre 2022.



La FMEP fête ses 80 ans en 2023





Vos avantages membre, proposés par la FMEP

Le but de la FMEP est la **défense de vos intérêts sociaux, moraux, professionnels et matériels**. De plus, votre faîtière propose différentes prestations comme l'**assistance juridique**, un **fonds de secours**, un contrat collectif pour votre **couverture salariale en cas de maladie**, ainsi que divers **avantages commerciaux**.

La FMEP vous accompagne en cas de difficultés professionnelles

Elle vous propose un **accompagnement confidentiel et adapté à vos besoins**, qui vous offre :

- Une écoute active et bienveillante
- Un soutien neutre et impartial
- Des renseignements sur les possibilités d'action selon votre préoccupation, ainsi que l'accompagnement qui en découle

**Écoute – Neutralité
Médiation – Conciliation
Mandat externe**

La FMEP est votre partenaire!

En fonction des problématiques, la FMEP dispose d'une **assistance juridique**, qui a pour but d'apporter un soutien au membre. **Près de 150 membres en bénéficient chaque année.**

Pour les membres FMEP de la HEP Valais

Témoignage: assurance perte de gain maladie

M. Dumoulin*, employé à l'Etat du Valais depuis 18 ans est atteint d'un cancer. Après plusieurs mois de traitement, M. Dumoulin est en rémission, mais son état de santé se détériore à nouveau. Il reçoit son salaire durant 405 jours. Selon la législation sur le personnel, les rapports de service prennent fin dès le 406^e jour.

*nom d'emprunt

À savoir



En cas d'incapacité de travail, l'Etat du Valais verse :

1^{re} année de service = 180 jours (6 mois)
2^e année de service = 240 jours (8 mois)
3^e année de service = 360 jours (12 mois)
Dès la 4^e année = 405 jours (13.5 mois)

Fin du traitement, puis aucun salaire versé

Pour combler cette lacune, la FMEP vous propose un **contrat collectif avantageux qui couvre votre salaire jusqu'à 730 jours**. Prenez contact avec la FMEP.

Quelques exemples d'avantages commerciaux pour vous

- Rabais sur les primes **d'assurance** de 10% à 25% auprès de plusieurs compagnies
- Economie de CHF 438.- par année sur un abonnement **mobile**
- Avantage sur un **conseil financier** personnalisé
- Remises jusqu'à 39% sur l'achat d'un **véhicule**
- Rabais sur le **carburant**



Nouveautés avantages commerciaux

Bien-être : Centre Chrysalide

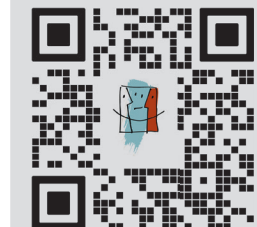
Alimentaire bio-vrac : Chez Mamie

Mobilité : mobility, Ford

Loisirs : Passeport valaisan, e-bike, Hotelcard, Valrando, Aquaparc

Fiduciaire : Aymon Fiduciaire & Conseil

Découvrez vos nombreux avantages FMEP!





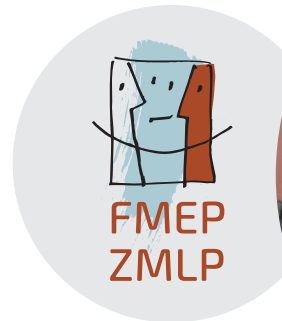
Informations utiles

Enseignants et administration

Congés spéciaux	Durée
Congé maternité	16 semaines
Congé adoption	12 semaines
Congé paternité	10 jours
Congé pour maladie ou accident d'un membre de la famille	5 à 10 jours (selon le degré de gravité)
Propre mariage	6 jours
Déménagement	1 jour
Décès	1/2 à 5 jours (selon le lien de parenté)
Offre Croix rouge pour la garde des enfants malades	

Administration HES-SO Valais-Wallis uniquement

Droit aux vacances	Nombre de jours de vacances
Jusqu'à 44 ans	25 jours
De 45 à 49 ans	27 jours
Dès 50 ans	30 jours
Dès 55 ou 57 ans (5 ans avant l'âge ordinaire de la retraite)	32 jours



Comité directeur de la FMEP



FMEP
Rue Pré-Fleuri 9
CP 247 – 1951 Sion
027 323 40 43
info@fmep.ch
fmep.ch – zmlp.ch



APHEVs
aphevs@hevs.ch



Encouragez vos nouveaux collègues à rejoindre l'APHEVs qui est là pour ses membres!